

28 octobre 2014

N° 33 – 2014

Bertrand Bougon est nommé « Head of Investor Relations & Rating Agencies »

SCOR annonce la nomination de Bertrand Bougon, auparavant « Deputy Head of Cash & Capital Management », au poste de « Head of Investor Relations & Rating Agencies ».

Après cinq ans à la tête de l'équipe Relations investisseurs, Antonio Moretti assumera temporairement une fonction de conseiller spécial sous la responsabilité de Mark Kociancic, Directeur financier du Groupe, avant de prendre une nouvelle fonction au sein de SCOR.

*

* *

Bertrand Bougon, 42 ans, est un actuaire diplômé de l'Euro Institut d'Actuariat de Brest et de la London Business School. Il commence sa carrière au sein de Rhodia Assurance, filiale du groupe Winterthur, comme Planning & Controlling Manager. Il rejoint SCOR en 2005 pour occuper la fonction de Group Management Controller. En 2008, il est nommé Rating Agencies Director, fonction étendue à la gestion du capital, puis promu en 2013 Deputy Head of Cash & Capital Management.

Antonio Moretti, 42 ans, est titulaire d'un MBA d'HEC Paris et est diplômé en statistique et économétrie des universités UWE Bristol et Grenoble. En juillet 2008, il rejoint le service Relations investisseurs de SCOR, dont il prend la responsabilité en janvier 2010. Il débute sa carrière en (ré)assurance en 1998 au sein de GE Insurance Solutions, occupant différents postes financiers de dimension européenne et internationale.

*

* *

28 octobre 2014

N° 33 – 2014

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».